



Recouvrement de ma dette à un huissier

Par **jerome**, le **15/05/2012** à **18:46**

Bonjour,

De 2006 à 2007 j'ai eu des difficultés financières avec ma banque, donc elle a fait appel à un huissier pour recouvrer ma dette. En mai 2008 l'huissier me signifie la somme à payer 20.223,72 € avec ses frais. En sachant que depuis le 19/05/2008 il prélève sur mon compte 300 €/mois. Aujourd'hui n'ayant jamais reçu de décompte pour savoir ou j'en suis (je paie depuis 4 ans quand même) je l'ai appelé ce jour 15/05/2012 et il m'annonce que je doit encore 12.077,53 €. Cela me paraît encore énorme. $300 \text{ €} \times 48 \text{ mois} = 14.400 \text{ €}$ enlevé des 20.223,72 € pour moi il me restait 5.823 € à donner.

J'aimerais savoir si il y à des choses que je n'ai pas comprises ? parce qu'à ce train là jusqu'à quand vais je devoir payer ? Profite-t'il de mon incrédulité ?

D'avance je vous remercie pour vos réponses qui me seront très utiles si toutefois cet huissier profite de la situation.

Par **amajuris**, le **15/05/2012** à **18:54**

bjr,

il faut ajouter au capital de la dette les intérêts cumulés de la somme restant due ainsi que les frais de recouvrement.

s'il s'agit d'un accord entre votre créancier ces frais doivent figurer dans cet accord.

cdt

Par **jerome**, le **15/05/2012** à **21:13**

bjr

Merci pour votre réponse. Mais si à chaque fois il ajoute les intérêts sur la somme restant dueça va durer longtemps. Quel taux ces gens là pratiquent-ils ? Je n'ai même pas le détail des sommes versées à la banque et ce qu'il y a mis dans la poche. J'ai vraiment loupé ma vocation.